



Manifestation Rennes 18 octobre

**INTER
PRO35**

Le SYNDICALISME INDÉPENDANT

**RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR**

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

**NOV. 2022
N°244
Au sommaire**



Tracer notre route !

Les grands patrons, les actionnaires et les gouvernements qui les représentent semblent avoir un boulevard devant eux : en 2021, pour ce qui concerne notre pays, la rémunération des patrons des sociétés cotées en bourse a augmenté de 51 %. Le chiffre d'affaire des entreprises du CAC 40 a progressé de 38 % pour atteindre 156,7 milliards d'euros, dont 57 milliards versés aux actionnaires. Deux fois plus qu'en 2019 !

Par contre, dans la vraie vie, celle de millions de travailleurs, c'est l'impasse. Les prix explosent notamment concernant l'alimentaire, les factures s'envolent, les mauvais coups pleuvent concernant l'assurance chômage, la liquidation des services publics et prochainement la retraite.

Face à cette situation qui nous amène droit dans le mur socialement et démocratiquement, il y a 2 attitudes possibles comme toujours dans l'histoire ouvrière.

L'attentisme et l'inaction, en attendant des jours meilleurs. Si cela fonctionnait depuis le temps cela se saurait...

La lucidité, l'indépendance et la combativité pour tracer notre propre route au service exclusif des intérêts matériels et moraux des travailleurs.

C'est dans ce cadre que notre UD s'est emparée des journées de mobilisation interprofessionnelle unitaire du 29 septembre, 18 octobre et 10 novembre, en toute conscience, faute de mieux puisqu'aucune perspective n'était proposée par notre propre confédération.

Trop facile de critiquer les journées saute-mouton si l'on ne propose rien par ailleurs, sinon des mots, pour construire le rapport de force.

Trop facile de renvoyer la responsabilité de la riposte sociale entreprise par entreprise, service par service. Est-ce boîte par boîte, administration par administration qu'on gagnera sur le smic, sur le point d'indice des fonctionnaires, sur le blocage des prix des produits essentiels, sur le maintien des services publics, sur le retrait de la contre-réforme de l'assurance chômage ou de la retraite ?

Dans une organisation comme FO, vu son histoire et ses principes fondateurs, on doit pouvoir se dire les choses franchement entre camarades.

Pour nous, il est grand temps que notre confédération prenne ses responsabilités en quittant tout d'abord les concertations bidons de Macron sur les retraites et en adressant ensuite dans l'unité syndicale la plus large possible un ultimatum au gouvernement comme l'a été en 2019 la date du 5 décembre.

Ainsi, ensemble, tous ensemble, nous tracerons notre route pour de nouveaux jours heureux.

**Vive la lutte, vive la sociale !
Vive la cgt Force-Ouvrière !
Rennes, le 21 novembre 2022
Fabrice LERESTIF
Secrétaire Général**

CITATION DU MOIS

"Le fer se rouille faute de s'en servir, l'eau stagnante perd sa pureté et se glace par le froid. De même, l'inaction sape la vigueur de l'esprit."

Léonard De Vinci
peintre italien
polymathe
1452 - 1519



Les attaques contre le droit de grève



La fusillade de Fourmies le 1^{er} mai 1891 à Fourmies (Nord).

Depuis les débuts de l'organisation du mouvement ouvrier à la fin du XVIII^e siècle, force est de constater qu'il existe plus de lois visant à interdire, ou encadrer strictement, le droit de grève, plutôt que défendre ce droit fondamental des travailleurs.

La liste serait trop longue des attaques et des façons de procéder. États et patronat ont, depuis la nuit des temps et sur tous les continents, utilisé la force pour parfois faire feu sur les grévistes. Combien de 1er Mai sanglants de Chicago à Ankara, de Paris à Salonique. Sans oublier Saint Petersburg en 1905, Tien An Men en 1989, les dizaines de milliers de travailleurs agricoles massacrés en Amérique latine.

En France, tous les régimes autoritaires ont interdit les grèves. D'autres, en principe démocratiques, ont voulu les encadrer strictement. Aujourd'hui, les gouvernements et le patronat optent pour des mesures coercitives basées sur des lois.

La loi Le Chapelier de juin 1791 interdit les grèves. Napoléon durcit son nouveau code pénal en 1810 sur ce sujet. C'est son neveu (Napoléon III) qui va autoriser en 1864 pour la première fois en France la Grève qui reste tout de même et jusqu'en 1946 passible de licenciement. En 1872, la III^e République versaillaise la réinterdit. Avec la reconnaissance des syndicats en 1884, le droit de grève fait sa réapparition, mais dès 1892 le législateur va l'encadrer avec une série de mesures privilégiant obligatoirement la négociation dans tous les conflits du travail, tout en prenant soin d'interdire ce droit à tous les fonctionnaires. Quand ces derniers font tout de même grève, comme les postiers en 1910, ils sont brutalement révoqués, sans indemnité ni retraite. Idem dans le secteur privé où des milliers de cheminots (la SNCF n'existe pas encore) sont licenciés avant la Première Guerre mondiale. Avec la charte du travail de Pétain (novembre 1940), les syndicats et donc les grèves sont totalement interdits. Les grèves deviennent alors des actes de résistance contre l'occupant nazi et le régime de Vichy. Manifestations et débrayages étant trop dangereux (risques d'exécution et de déportation), la grève prend la forme du sabotage.

DE LA RÉQUISITION AUX LOIS PERNICIEUSES

Certaines professions restent interdites de droit de grève : les CRS et les magistrats judiciaires (décembre 1947), les fonctionnaires de police (septembre 1948), les surveillants de prison (1966). D'autres voient ce droit limité comme les contrôleurs aériens (décrets de 1964, 1987 et 1990), puis plus récemment dans l'audiovisuel public, les hôpitaux, les transports et l'éducation nationale.

Si, dans le secteur privé, les patrons usent et abusent du lock-out, dans le public et le parapublic, les gouvernements sont parfois tentés par la réquisition des travailleurs. De Gaulle a tenté de le faire en mars-avril 1963 contre les mineurs. Mal lui en a pris. Toutes les mines françaises se sont arrêtées. Aucun mineur n'a répondu aux avis de réquisition et finalement le 5 avril, les charbonnages de France ont dû augmenter les salaires de 12 à 25% ! Mais quelques mois plus tard (31 juillet 1963), le Général a fait voter une loi interdisant les grèves tournantes dans la fonction publique. Cette loi ne fut pas appliquée en mai 1968 vu l'ampleur du mouvement. Mais la loi du 27 décembre 1968 pénalise les grévistes en cas de violence pendant la grève (articles 414 et 415 du code pénal). Une simple chemise arrachée au DRH d'Air France (octobre 2015) a entraîné une levée de bouclier.

Avec la loi du 21 août 2007, le nouveau gouvernement Sarkozy s'attaque frontalement au droit de grève en instaurant l'obligation pour chaque salarié de se déclarer gréviste ou non 48 heures à l'avance dans les transports, loi validée par le Conseil d'État le 11 février 2008. Six mois plus tard, le « droit d'accueil » est imposé en cas de grève aux enseignants des écoles maternelles et primaires. L'offensive touche aussi le secteur privé. En octobre 2010, le préfet mandate des huissiers pour réquisitionner les grévistes de la raffinerie Total de Grandpuits et à Noël 2011, le gouvernement remplace les agents de sécurité grévistes des aéroports par des policiers.

Le droit de grève, acquis fondamental de la démocratie sociale, reste toujours la cible du gouvernement et du patronat.

Publié le 15 juin 2019 / par Christophe Chiclet, **L'Info Militante**



Nous étions plus de 4000 à manifester à Rennes (200 à Redon au même moment) pour les salaires, la retraite et les libertés syndicales.

Des camarades FO de tous secteurs étaient présents et ceux des laboratoires nous ont remercié pour notre action en soutien de la grève vendredi dernier face aux réquisitions du préfet d'Ille-et-Vilaine.



Entre 800 et 1 000 personnes ont défilé dans le centre-ville de Rennes, pour la grève du 10 novembre 2022. | MARC OLLIVIER – OUEST-FRANCE

LU DANS LA PRESSE

...] « Il faut un mouvement continu sur plusieurs jours. »

Pas de quoi décourager les syndicats. « Certes on est moins nombreux que les dernières fois, mais le public est plus mixte avec de nombreux jeunes », côté CGT. Pour Force Ouvrière, « il faut arrêter les journées saute-mouton comme ça et lancer un mouvement continu sur plusieurs jours. »

Extrait Ouest-France. Rennes le 10/11/2022

...] L'intersyndicale demande un Smic à 2 000 €, une indexation des salaires et pensions sur l'inflation, le blocage des prix des denrées de première nécessité et de l'énergie, le retrait de la réforme des retraités et de l'assurance-chômage... Une délégation a été reçue en matinée à la sous-préfecture, pour relayer ces revendications.

Extrait Ouest-France. ST Malo le 10/11/2022



L'appel à manifester a été lancé par l'intersyndicale CGT, FO, FSU et Solidaires. | OUEST-FRANCE



**Résolution de la Commission Exécutive
de l'Union des Syndicats CGT-Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine
Vendredi 18 novembre 2022**

L'heure est à l'action !

Réunie le 18 novembre 2022 à Rennes, la Commission Exécutive de l'UD FO 35 dénonce une situation invivable pour les travailleurs, avec une inflation galopante qui pourrait avoisiner les 10 % à la fin de l'année 2022 : nos salaires, nos traitements, nos pensions de retraite, nos allocations-chômage et nos minima sociaux n'en peuvent plus d'attendre.

Le gouvernement et le patronat jouent un marché de dupe : les primes défiscalisées dites pouvoir d'achat, quand elles sont mises en place, privent notre Sécurité Sociale des cotisations patronales et salariales : elles ne répondent en rien à la gravité de la situation. Seuls 3% des 27 millions de salarié.es en ont bénéficié.

La Commission Exécutive exige l'augmentation générale, a minima sur l'inflation, des salaires, des traitements, des pensions de retraite, des allocations-chômage, des minima sociaux et le retour à l'échelle mobile des salaires (indexation des salaires sur l'inflation).

Partout les salariés s'organisent avec leurs sections syndicales pour revendiquer cette nécessaire augmentation de salaire et l'Union départementale est indéfectiblement à leurs côtés. Pour autant, on ne peut renvoyer la responsabilité de la nécessaire riposte sociale à chaque section d'entreprise ou d'administration.

La mobilisation interprofessionnelle est indispensable pour gagner collectivement sur les revendications.

Non seulement les salariés s'appauvrissent, mais le gouvernement ajoute de la peine à la peine, il entend déclarer la guerre aux salariés en augmentant l'âge de départ à la retraite et/ou l'augmentation de la durée de cotisation et en annonçant la fin des régimes spéciaux.

Les inégalités sociales explosent, la rémunération des actionnaires est sans limite, la riposte collective est absolument nécessaire sur la base de la clarté des revendications à savoir : retraite au taux plein à 60 ans avec 37,5 annuités et abrogation des réformes de l'assurance chômage.

Qu'attend-on pour organiser, dans l'unité de confédérations, la grève interprofessionnelle y compris reconductible qui permette de bloquer économiquement le pays et ainsi contraindre le gouvernement et les employeurs à négocier (et non concerter) sur les revendications ?

Après le 29 septembre, le 18 octobre et le 10 novembre, il est grand temps de quitter les concertations stériles de Macron et d'adresser un ultimatum au gouvernement et au patronat de ce pays, qui comme celui du 05 décembre 2019 sera un point de départ à la mobilisation massive interprofessionnelle indispensable ; cela nécessite un appel clair et net à la grève interprofessionnelle à partir d'une date fixée de manière unitaire par les confédérations, au premier rang desquelles la nôtre.



La Commission Exécutive de l'UD FO 35 s'adresse en ce sens à sa confédération, dont le rôle de rassembleur, d'émulateur, de meneur est essentiel pour être « plus forts ensemble ».

L'attentisme ne peut tenir lieu d'orientation.

L'heure est à l'action résolue et unitaire pour gagner sur nos revendications et redonner espoir et perspectives aux salariés.

Votée à l'unanimité des 25 présents

Un ami, une amie
ou un membre de ta famille concerné ?

**Alors fais
les voter FO !**

"PROFS, ADMINISTRATIFS, AESH, ITRF, CONTRACTUELS : A FO, NOUS DEFENDONS LE SERVICE PUBLIC"

"POUR DES SALAIRES A LA HAUTEUR DE NOS ENGAGEMENTS"

"LES POLITIQUES D'AUSTERITE BUDGETAIRE TUENT LE SERVICE PUBLIC"

"L'INDEPENDANCE SYNDICALE EST NOTRE FORCE I"

"POUR NOTRE SANTE AUJOURD'HUI ET DEMAIN: FAISONS RECONNAITRE LA PENIBILITE DE NOS MISSIONS I"

"JE LUTTE CHAQUE JOUR CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET ECONOMIQUE"

"PAS DE REPUBLIQUE SANS SERVICES PUBLICS"

LE SERVICE PUBLIC A UNE HISTOIRE

DONNONS-LUI UN AVENIR !

DU 1ER AU 8 DECEMBRE JE VOTE FO ELECTIONS FONCTION PUBLIQUE

"JE LUTTE CHAQUE JOUR CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET ECONOMIQUE"

"SAUVER LE SERVICE PUBLIC, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS"

"AGIR EST NOTRE FORCE I"

"FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS, A FO, NOUS DEFENDONS TOUS LE SERVICE PUBLIC."

"POUR LA DEFENSE DU BACCALAUREAT, DE TOUS LES DIPLOMES NATIONAUX"

"JE LUTTE CHAQUE JOUR CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET ECONOMIQUE"

"POUR L'ECOLE DE LA REPUBLIQUE, CONTRE L'ECOLE DES TERRITOIRES"

"SERVICE PUBLIC EN DANGER: INVERSONS LA TENDANCE I"

"LA DIFFERENCE EST NOTRE FORCE"

"LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC PASSE PAR LA QUALITE DES CONDITIONS DE TRAVAIL"

"REVENDIQUER EST NOTRE FORCE I"

"DEFENDRE NOTRE MODELE SOCIAL CONSTITUE UN ENJEU DEMOCRATIQUE"

"SE PASSER DU SERVICE PUBLIC, FAUT ETRE TIMBRE I"

"JE LUTTE CHAQUE JOUR CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET ECONOMIQUE"

"ADMINISTRATIFS, ITRF, CONTRACTUELS, NOUS SOMMES TOUS DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC"

Marie-Laure, Directrice d'établissement Commerce

André, Directeur de service

Jerôme, Administration Centrale des

Mehdi, Agent d'entretien

Rose-Marie, Administration

Corinne, APSA, chef de service

Marie-Pierre, Agence de

Elaine, professeur du second degré

Alain, Directeur de service à La Poste

Laure, Ingénieur

Matthieu, professeur des écoles

Sylvia, chef de projet Banquiers Unif Grand Public à La Poste

Laurent, Théo, Douvriat

Maria-José, Gestionnaire technique Centre entreprise Orange

20 OCTOBRE JOURNÉE RENNAISE

CHRISTIAN GROLIER Secrétaire général
Fédération Générale des Fonctionnaires
à la rencontre des agents publics
et des militants mobilisés pour gagner. 🖐️



CHU RENNES - HÔTEL-DIEU EHPAD
PAVILLON DAMIEN DELAMAIRE

Une journée constructive

Le matin visite du pavillon
Damien Delamaire EHPAD au
CHU de Rennes - Hôtel Dieu
avec les camarades hospitaliers
du département et de la région,
ainsi que le SG de l'UD et de la
FGF 35

**Un échange très constructif
avec les personnels soignants
sur leur conditions de travail.**

L'après-midi AG des camarades
territoriaux de la Ville de Rennes
sur la Dalle Kennedy à Villejean
puis visite de la Mairie,
de la Bibliothèque et du CCAS.



QUARTIER VILLEJEAN RENNES
BIBLIOTHÈQUE - MAIRIE - CCAS



Le statut général des fonctionnaires pour un **service public républicain** !



Puis réunion-discussion avec des camarades des Territoriaux, de l'Hospitaliers, de la Poste, de la Dréal, des Finances, de la Défense, de l'Intérieur, de l'Éducation nationale ...

extrait...] Quel est l'enjeu des élections professionnelles dans la Fonction Publique pour FO ?

"Il y a plusieurs enjeux dont celui de la représentativité. Il y a aussi l'enjeu de la rémunération des fonctionnaires car, en 2023, le gouvernement reverra la politique salariale. Enfin, nous maintenons le fait que le service public est le garant de la cohésion sociale.

Nous sommes pour l'égalité des droits donc, nous faisons en sorte qu'un citoyen, quels que soient ses moyens, soit traité de la même manière par le service public. L'égalité de traitement des usagers passe par la neutralité d'accès à l'emploi public avec un recrutement via un concours anonyme.

Nous sommes attachés à ce type de fonctionnement : un concours anonyme, un diplôme, une catégorie et une grille indiciaire. C'est essentiel pour éviter le clientélisme et la cassure de la fonction publique."

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE

Pour défendre

NOS SALAIRES

NOS STATUTS

NOS POSTES

NOS RETRAITES

LE SERVICE PUBLIC

**Pour défendre les revendications
Pour renforcer la représentativité de FO**

Votez et faites voter FO

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, #JeVoteFO !

**Contact :
FGF FO 35
@fgfo35**

VOTEZ



FONCTION PUBLIQUE

FONCTIONNAIRES & AGENTS PUBLICS



BOUGEONS LES LIGNES ! POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

Élections Professionnelles 2022

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE

**DÉFENDRE
LES SERVICES PUBLICS
C'EST DÉFENDRE
LA RÉPUBLIQUE**

UN ENJEU MAJEUR !

Les élections dans l'ensemble de la Fonction Publique (Territoriale, Hospitalière, État) mais aussi à la Poste, 5,6 millions d'agents publics sont appelés à voter aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 (entre le 1^{er} et le 8 décembre pour ceux qui voteront par voie électronique, notamment dans la fonction publique de l'État), c'est un bras de fer avec le gouvernement Macron. Celui ci, c'est clair, veut faire taire tous ceux qui résistent et aider la CFDT à devenir la première organisation dans le secteur public comme le patronat a réussi à le faire dans le secteur privé.

Syndicalisme de résistance et de revendications ou syndicalisme de collaboration c'est cela qui est en jeu le 8 décembre.

Cette bataille est celle de toutes les militantes et militants FO du public bien évidemment mais aussi du privé, de la même manière qu'au quotidien des camarades du Public aident pour les implantations et les élections dans les entreprises privées.

Chacun dans son entourage (famille, amis, voisins...) peut convaincre ne serait qu'un agent de la Fonction Publique (titulaire ou contractuel) de voter FO :

CHAQUE VOIX FO COMPTERA

CHAQUE VOIX FO PÈSERA

CHAQUE VOIX FO EST UNE VICTOIRE

“ *Mes camarades, c'est fort de nos principes et notamment celui de notre indépendance que nous devons collectivement nous mobiliser pour encourager un maximum de fonctionnaires et agents publics à aller voter Force Ouvrière en décembre 2022.*

Plus FOrts ensemble !!!

Locataire HLM

toi, tes ami-es, tes collègues ou des membres de ta famille ?
On se mobilise, on vote et on fait voter pour l'**AFOC** !

Elections des représentants des locataires HLM



AFOC35



**Faites entendre
votre voix**

AFOC35 à vos côtés depuis 1976

Tu peux donner un coup de main pour la campagne, pour ton immeuble, ta rue, ton quartier ou ta commune :

Pose d'affiches dans les halls, tracts dans les boîtes à lettres...

Que ce soit pour 5 mn, une heure ou plus, c'est un plus pour NOUS !

Besoin d'affiches, de flyers :

02 99 65 36 66 afoc.illeetvilaine@gmail.com



L'UD AUX COTÉS DE SES MILITANTES ET MILITANTS

Élections



FGTA Carton plein pour FO chez "STEF Logistique"

En octobre ont eu lieu les élections dans l'entreprise STEF Logistique de Bain de Bretagne. 100 électeurs, 72 votants et 72 voix pour la liste FO qui obtient donc les 6 sièges au CSE.

Bravo à l'équipe FO

FO Métaux Beau succès de FO chez Canon (métallurgie) !

Le 7 novembre avaient lieu chez Canon, la grosse entreprise de Liffré, les élections pour le CSE. FO avait commencé à s'implanter depuis quelques années mais n'était pas représentatif jusque-là.

Avec 154 voix sur les 444 suffrages exprimés sur les 3 collèges (FO était présent sur le collège 1 et 2), FO obtient 34, 68 % des voix, 3 élus dans le collège 1 et 1 élu dans le collège 2.

Bravo à Sylvie, Pascal, Pierrick et à toute l'équipe FO

Lu dans la presse

FO Métaux À Fougères, les salariés de Safran débrayent à nouveau pour réclamer de meilleurs salaires



Près de 400 salariés de Safran ont débrayé pendant une heure devant l'usine de Fougères, jeudi 20 octobre, pour réclamer une revalorisation de leurs salaires. | OUEST-FRANCE

Une semaine après un premier débrayage depuis la rentrée, les salariés de Safran ont à nouveau manifesté devant l'usine de Fougères (Ille-et-Vilaine), jeudi 20 octobre. À l'appel de l'intersyndicale, près de 400 d'entre eux sont sortis devant le portail d'entrée du site vers 10 h, en blouse blanche, pour un débrayage d'une heure. Ils réclament une revalorisation de leurs salaires et le retour de l'intéressement. [...]

Moins de dividendes

« Il y a eu des négociations avec la direction mais nous n'avons pas obtenu ce qu'on réclamait, explique Karen Davy, déléguée FO. Ils ne nous ont proposé qu'une rallonge de 300 € sur la prime de partage de valeur [dite « prime Macron »], qui doit donc passer de 500 à 800 €. »

Une proposition jugée insatisfaisante par les salariés, qui demandent « plus de justice sociale ». « Nos attentes sont claires, a lancé au micro la déléguée syndicale devant les salariés en grève. Nous souhaitons des mesures immédiates pour améliorer notre pouvoir d'achat, le retour de la prime d'intéressement en 2023 et le retour intégral de la prime d'abondement. »

Les délégués syndicaux fustigent également la politique du groupe Safran et la répartition des profits. « 40 % du résultat est distribué en dividendes aux actionnaires, qui ont les poches pleines, assure Karen Davy. Ils doivent prendre acte de la fin de l'abondance, comme l'a dit Emmanuel Macron. Si on veut augmenter les salaires, il n'y a pas de recette miracle, il faut prendre sur les profits ! Si nos dirigeants sont sortis de la crise, nous aussi on doit en sortir. »

Extrait ...Ouest-France le 20/10/2022

FO PHARMA « Pas récompensés pour notre travail depuis le Covid »



| D.R.

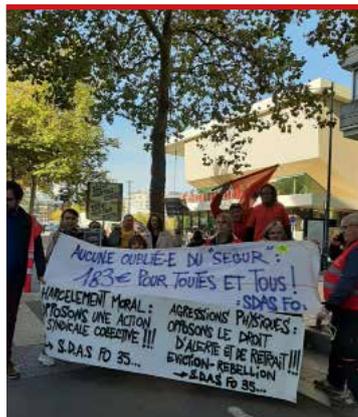
les salariés d'Alliance Anabio en grève

Mercredi 26 octobre plus de 50 salarié(e)s du laboratoire privé "Alliance Annabio" à l'appel de FO étaient en grève et rassemblés devant le siège de l'entreprise dans le quartier Brequigny à Rennes. Ils revendiquent des augmentations significatives des salaires à la hauteur des exigences de plus en plus fortes des employeurs et de leurs profits aussi.

La direction se la jouait "inflexible" (c'est 4% d'augmentation ou rien si vous continuez la grève) et pourtant face à la détermination des salarié(e)s et à leur volonté de reconduire la grève, elle a du au final accepter en fin de journée, un accord à 6% d'augmentation des salaires dès le 1^{er} novembre et une prime de précarité de 1 500 €, signant la fin de la grève.

Les salarié(e)s ont pu voir concrètement aussi qui faisait le taf syndical ou pas : ce sont nos 3 déléguées FO qui ont mobilisé et l'UD FO est venue soutenir le mouvement.

Leur détermination est grande et force le respect .



SDAS FO

Jeudi 10 novembre, les personnels des services administratifs et généraux d'Aerea ARASS (Association pour la Réalisation d'Actions Sociales Spécialisées) en grève et en manifestation avec FO pour leurs salaires et leurs conditions de travail, qui sont exclus des 183 € nets mensuels.

Info SDAS FO:

CONFÉRENCE ANTIFASCISME

MERCREDI 7 DÉC. 2022

18 H À L'UD

Intervenant DAMIEN VISA 29

L'offre d'hébergement dans les établissements pour les Personnes Agées (EHPAD publics et associatifs) répond-elle aujourd'hui aux besoins réels ?

Jusqu'au milieu des années 2000, des établissements de ce type ont été construits et des lits ouverts. Mais les lois de 2002 et 2009 (HPST) ont commencé à restreindre ces possibilités et maintenant, il est clairement annoncé qu'il n'y en aura plus de nouveaux. Or les besoins sont énormes. En 2015, dernier Schéma Départemental d'Autonomie, il y avait environ 11500 places en I et V, mais déjà quasiment autant de demandes sur listes d'attente. En 2008, la population des 75 ans et plus était de 192400 ; elle est passée à 270317 en 2022, soit 40% de plus. Le nombre de lits ouverts pendant cette période : à peine un millier. Le ratio de places pour 1000 personnes de 75 ans et + est ainsi passé de 167/1000 à 128/1000. Les difficultés pour trouver aujourd'hui une place en EHPAD sont dramatiques. Les politiques publiques s'orientent vers la construction d'habitats « inclusifs » ou « regroupés », qui peuvent convenir en cas de perte d'autonomie légère, mais certainement pas en cas de perte d'autonomie lourde, voire très lourde, nécessitant un personnel médical permanent et bien formé.

De plus, la réforme du financement des EHPAD de 2017 oblige les établissements à signer avec l'ARS, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, établi pour 5 ans et fonction des niveaux prévisionnels de dépendance et de soins. Si le niveau de dépendance augmente, pas

de moyens supplémentaires, s'il baisse, les moyens sont diminués. Ce qui entraîne des restrictions majeures concernant les personnels. Tout d'abord, en nombre. L'objectif du Plan Grand Age de 2006 était d'un agent pour un résident. Le dernier chiffre connu dans le 35 est 0,64. Et également en termes de statut : pas de remplacements en cas d'absence, ou recours aux contrats aidés, apprentissage, service civique et au ...bénévolat !

Pour revenir au ratio de places de 167/1000 75 ans et plus, il faudrait ouvrir 3800 places et pour appliquer le ratio de personnels d'un agent pour un résident, il faudrait embaucher 5200 ETP supplémentaires (environ 7360 aujourd'hui). Telles doivent être les revendications des personnes âgées sur le 35. À cela s'ajoute, une réduction significative du reste à charge pour les résidents, car en 2022, le coût mensuel se situe à un minimum de 2000 € dans les établissements publics et associatifs. En établissement privé lucratif, il peut monter jusqu'à 4000€, voire plus !

Nos revendications :

- Pas de 5^{ème} branche ; prise en charge de la dépendance par l'Assurance-Maladie
- Nombre de places répondant aux besoins réels de la population concernée
- Un agent pour un résident
- Réduction significative du reste à charge.

UN STAGE ENRICHISSANT



Le stage "connaître ses droits" se déroulait du 15 au 17 novembre à l'UD.

De l'avis unanime il a été très utile, notamment pour mieux comprendre l'utilisation du code du travail. Mais un stage c'est aussi la richesse des échanges entre camarades de secteurs différents du privé comme du public, une véritable aventure humaine comme a pu le dire le SG de l'UD en cloturant les 3 jours.

Grand merci à Valérie, l'animatrice pour son implication et ses qualités pédagogiques.

Important et urgent : Inscriptions stages

Compte tenu des délais qui nous sont imposés, il faut d'ores et déjà penser rapidement à s'inscrire aux stages :

"Qualité de vie au travail"
du 12 au 13 décembre
(ne tardez pas à vous inscrire)

"Connaitre ses droits 2"
(continuité du stage connaître ses droits)
13 au 17 mars 2023 à Lorient

Contactez l'UD pour ces inscriptions au 02 99 65 36 50 ou envoyez nous un mel à : ud.fo35@wanadoo.fr

PETIT MOT DES TRÉSORIERES :

La fin d'année approche à grands pas.

N'oubliez pas d'effectuer le règlement des timbres pour l'année 2022, à votre règlement **merci de noter le nombre de timbres en retour à votre FD.**

Prix du timbre 2023 = 5.20€

Les commandes 2023 dans e-fo ne seront validées qu'après réception des règlements de l'année 2022.

Comme toujours nous sommes à votre disposition pour vous épauler dans ces démarches administratives nous sommes facilement joignable à l'adresse : tresorerie.udfo35@orange.fr.

COMMISSION HANDICAP

Permanences Handicap-Emploi
Accès aux droits des accompagnants

Sur rendez-vous tous les 3^{ème} mercredi de chaque mois / tél. : 02.99.65.36.60

38^{ème} CONGRÈS de l'Union Départementale

15 septembre 2023
salle polyvalente
St Père Marc en Poulet

Clin d'œil du PATOCHE



ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

Nos stages

STAGES CFMS 2023

DATES	INTITULÉ	DURÉE
Lundi 6 au vendredi 14 FÉVRIER	DÉCOUVERTE	5 jours
Lundi 13 au vendredi 17 MARS	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	5 jours
Mercredi 12 au vendredi 14 AVRIL	JE NÉGOCIE	3 jours
Lundi 12 au vendredi 16 JUIN	DÉCOUVERTE	5 jours
Lundi 25 au vendredi 29 SEPT.	DÉCOUVERTE	5 jours
Mardi 10 au jeudi 12 OCTOBRE	CONNAITRE SES DROITS	3 jours
Lundi 13 au vendredi 17 NOV.	LE C.S.E.	5 jours

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique DANS LES DÉPARTEMENTS 22, 29 OU 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER : 02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

Nos Unions Locales

RENNES
35, rue d'Échange 35000 RENNES
02.99.65.36.60

ulforennes@gmail.com
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

ST MALO

8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO
09.66.96.37.97

ulfostmalo@wanadoo.fr
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

GUICHEN

07.83.67.25.78
ulfoguichen@gmail.com

FOUGÈRES

7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES
02.99.99.00.49

ulfofougeres@orange.fr
Tous les mardis après-midi,
(juridique : un lundi sur trois)

VITRÉ

45, rue de Paris 35500 VITRÉ
02.99.74.42.80

ulfovitre@orange.fr

REDON

1, rue du Tribunal 35600 REDON
02.99.71.16.48

06.26.88.51.88
fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES

AFOC

35

Informier
Conseiller
Défendre
Représenter
Accompagner

L'AFOC 35

ASSURE SES
PERMANENCES
UNIQUEMENT
SUR RDV

CONTACTEZ-NOUS :
TÉL. : 02 99 65 36 66

POUR PLUS D'INFOS :



Pensez à vos timbres :
commande, paiements
et suivi sur eFO.

TIMBRES 2022 : 4,95 €
tresorerie.udfo35@orange.fr